

# **Dialogue Euro-Méditerranéen sur l'Avenir du Secteur du Textile et de l'Habillement (2004-2006)**

Rapport des co-présidents des groupes de travail  
Juillet 2006

## TABLE DES MATIÈRES

- I. Dialogue euro-méditerranéen sur l'avenir du secteur du textile et de l'habillement
  - 1) Rappel du contexte
  - 2) Mise en place du dialogue euro-méditerranéen sur l'avenir du secteur du textile et de l'habillement
    - a) L'objectif
    - b) Le mandat du Groupe du Dialogue
    - c) La composition du Groupe du Dialogue
  
- II. Les conclusions des différents groupes de travail
  - 1) Groupe de travail « Compétitivité »
  - 2) Groupe de travail « Coopération Industrielle »
  - 3) Groupe de travail « Education et Formation »
  - 4) Groupe de travail « Recherche et Développement Technologique »
  - 5) Groupe de travail « Innovation et Transfert de Technologie »
  
- III. Propositions d'actions - tableau
  
- IV. Conclusions

Annexe : Propositions d'actions concrètes

# **I. DIALOGUE EURO-MEDITERRANEEN SUR L'AVENIR** **DU SECTEUR DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT**

## **1. RAPPEL DU CONTEXTE**

Les secteurs du textile et de l'habillement se situent parmi les plus importants de la région l'EuroMed.

Dans l'UE, ces industries réalisent un chiffre d'affaires de plus de 200 milliards d'euros et emploient 2,7 millions de salariés. Le secteur européen du textile et de l'habillement représente environ 4 % de la production manufacturière totale de l'UE et 7 % de l'emploi manufacturier dans 230 000 entreprises. Le secteur est dominé par les PME, souvent concentrées dans certaines régions où elles jouent un rôle économique et social majeur. La production de masse a chuté au sein de l'UE dans une partie a été délocalisée dans un premier temps en Europe centrale et orientale puis en Bulgarie, en Roumanie et dans le bassin méditerranéen, ce qui présente l'avantage de maintenir toute la chaîne de production à proximité du marché européen. Les entreprises européennes se concentrent aujourd'hui sur l'innovation, la qualité, les produits à forte valeur ajoutée et les marchés spécialisés. En règle générale, l'UE reste le plus gros exportateur de produits textiles et le deuxième exportateur de vêtements (après la Chine). Sur certains marchés, dont celui des textiles techniques et non tissés, les producteurs européens sont en tête.

Les principaux acteurs du textile et de l'habillement (T/H) dans la région méditerranéenne sont la Tunisie, le Maroc, l'Égypte, la Syrie et, dans une moindre mesure et depuis plus récemment, la Jordanie. Dans tous ces pays, l'industrie T/H est le principal employeur industriel, puisqu'elle regroupe 30 à 50% des emplois (en majorité féminins). En Tunisie, au Maroc et en Jordanie, l'habillement est le premier créneau d'exportation; en Égypte et en Syrie, les articles du textile et de l'habillement constituent le deuxième créneau d'exportation, après les produits pétroliers. Dans ces pays, le secteur du textile et de l'habillement représente entre 20 et 50% des exportations. Toutefois, la Turquie est de loin la plus grande puissance productrice T/H de la région méditerranéenne. Ce pays possède une filière complète de fabrication. Il dispose de vastes ressources domestiques en matières premières qui alimentent l'industrie T/H en aval. C'est l'un des principaux producteurs de coton. D'après les estimations, 2,5 millions de travailleurs sont employés dans le secteur T/H en Turquie, un chiffre cinq fois supérieur aux statistiques officielles. En Jordanie, l'industrie T/H constitue plutôt un secteur à petite échelle, que le pays aspire à développer pour atteindre le niveau tunisien.

Pour l'industrie manufacturière comme auparavant pour le secteur artisanal le textile s'inscrivent dans une longue tradition méditerranéenne. Depuis plus de 20 ans, les échanges commerciaux entre ces derniers et l'Union européenne sont dominés par le secteur textile/habillement. Il représente à lui seul 50 % des exportations de produits manufacturés en provenance de la région MEDA vers l'UE. Les principaux acheteurs sont la France, l'Allemagne, la Belgique et l'Espagne. Ce partenariat doit être renforcé notamment pour faire face à la concurrence des pays asiatiques, surtout celle de la Chine, depuis la fin des Accords Multifibres.

Les principaux atouts de la région méditerranéenne résident dans son faible coût de main d'œuvre ainsi que sur la proximité géographique et culturelle du marché européen. En effet, les pays méditerranéens sont capables d'opérer une livraison complémentaire en moins de dix jours. Cette réactivité est primordiale dans un secteur intrinsèquement lié à la mode et donc au renouvellement fréquent des collections.

Pour les pays méditerranéens, la production et l'exportation de produits textiles et d'habillement constituent un facteur de développement économique et de stabilité politique.

L'organisation actuelle du secteur textile et habillement dans la zone euro-méditerranéenne repose sur des rapports de sous-traitance entre l'industrie en Europe et la confection dans les pays méditerranéens. Ce modèle n'est plus adapté à la nouvelle orientation des donneurs d'ordre qui cherchent une offre globale à un prix compétitif et qui ont désormais une vision mondiale du « sourcing ».

La zone EuroMed doit désormais être capable de se positionner comme un ensemble cohérent et compétitif. L'objectif prioritaire doit être la création de synergies entre les opérateurs des deux rives privilégiant l'instauration de partenariats et mettant en valeur les facteurs de compétitivité de la zone en fonction des avantages comparatifs de chacun.

## **2. MISE EN PLACE DU DIALOGUE EURO-MEDITERRANEEN SUR L'AVENIR DU SECTEUR DU TEXTILE ET DE L'HABILLEMENT**

Dans le cadre du processus de Barcelone visant à instaurer une zone de libre-échange pan euro-méditerranéenne en 2010, les Etats membres de l'UE, les partenaires méditerranéens et la Commission Européenne ont approuvé le 3 octobre 2003 à Rome, la mise en place, d'un groupe de dialogue en matière de politique et de coopération industrielle. Ce dialogue a pour but d'encourager et de faciliter les échanges d'expériences et de bonnes pratiques entre les deux zones de la rive méditerranéenne.

EU égard à son poids économique, le secteur textile est particulièrement concerné par ce dialogue. D'ailleurs la Commission dans sa communication en date de 2003 sur l'avenir du secteur textile et de l'habillement a annoncé la réalisation de la zone EuroMed et l'extension du système pan européen de cumulation diagonale d'origine comme des priorités pour le secteur T/H dans la zone EuroMed.

À la conférence ministérielle sur l'avenir du secteur de textile et d'habillement dans la région euro-méditerranéenne le 28 septembre 2004 à Tunis les ministres de l'EuroMed ont approuvé une Déclaration de Tunis. Deux des points principaux ont une pertinence importante pour le dialogue EuroMed sur l'avenir du secteur de T/C. Les ministres se sont engagés à soutenir l'association EuroMed, la coopération bilatérale et pour augmenter la compétitivité du secteur de T/C par les politiques d'éducation, de R&D et d'innovation technologiques, et par la diffusion des meilleures pratiques et l'échange d'information.

Dans la réaction à la recommandation proposée par Ministres à la 5ème conférence ministérielle euro-méditerranéenne sur l'industrie à Caserta (le 4 octobre 2004) pour lancer un "dialogue pan-euro-méditerranéen sur l'avenir de l'industrie du textile et de l'habillement" la Commission a créé une plateforme pour définir des stratégies industrielles et pour discuter des initiatives afin de réaliser la pleine capacité du marché de pan-euro-méditerranéen et amplifier la compétitivité de l'industrie du textile et de l'habillement.

### **L'objectif**

L'objectif du Dialogue sur l'avenir du secteur du textile et d'habillement dans la zone euro-méditerranéenne est bien de favoriser le dialogue sur des stratégies industrielles visant à promouvoir la compétitivité de la zone commerciale euro-méditerranéenne. Ce Dialogue veut également encourager et faciliter l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

Les discussions dans les groupes de travail permettent aux participants de définir des domaines spécifiques prioritaires en matière des initiatives d'un partenariat.

Les moyens financiers susceptibles de soutenir des éventuelles initiatives sont à identifier dans le cadre des programmes européens existants et ainsi que dans le cadre des programmes nationaux et des contributions financières privés.

### **Le mandat du Groupe du Dialogue :**

- Identifier des axes permettant le développement de stratégies industrielles communes dans le secteur TH en collaboration étroite avec les acteurs concernés ;
- Chercher des solutions communes afin d'améliorer la compétitivité du secteur dans la zone euro-méditerranéenne ;
- Fournir une plate-forme d'information sur les initiatives en cours et les instruments existants à travers la région ; et
- Encourager les efforts de coopération régionale et subrégionale.

Cinq groupes de travail ont été créés de cibler la discussion sur des questions essentielles pour une meilleure compétitivité de l'industrie du textile et de l'habillement dans la région euro-méditerranéenne et examiner les possibilités pour renforcer la coopération industrielle. Ces groupes sont:

- coopération industrielle (nouvelles manières de coopération, de mouvement vers co-traitance)  
(Co-présidents : Maroc-France)
- compétitivité (CSR, DPI et le combat contre la contrefaçon, législation applicable, questions sociales et environnementales)  
(Co-présidents : Liban-Italie)
- recherche et développement technologique  
(Co-présidents : Egypte-Portugal)
- innovation et Transfert technologique (innovation technologique et non-technologique)  
(Co-présidents : Tunisie-Espagne)
- éducation et formation (la formation professionnelle, de meilleures qualifications)  
(Co-présidents : Tunisie-Turquie)

Chaque groupe de travail est mené par deux Co-présidents, un d'un Etat membre de l'UE et des pays candidats et l'autre d'un pays associé méditerranéen, qui président conjointement des réunions et mènent la discussion.

### **La composition du Groupe du Dialogue:**

L'UE-25 et 3 pays candidats (Bulgarie, Roumanie et Turquie) et les pays méditerranéens : L'Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Autorité Palestinienne, Syrie, Tunisie.

## **II. LES CONCLUSIONS DES DIFFERENTS GROUPES DE TRAVAIL**

### **GROUPE DE TRAVAIL « COMPETITIVITE »**

#### **I - GARANTIR UN DROIT DE LA CONCURRENCE LOYALE DANS L'ESPACE EUROMEDITERRANEEN**

Dans quelques pays méditerranéens, améliorer sécuriser le droit de la concurrence est un enjeu majeur pour le cadre la majorité des pays méditerranéens: les petites entreprises ne se développeront pas tant que des conditions équitables ne seront pas garanties pour restreindre les situations de monopole solidement tenues par d'une poignée d'entreprises, avec comme conséquence d'entraver la croissance économique au-delà de leurs propres zones d'activité.

L'une des priorités est donc d'instaurer «dispositif méditerranéen pour l'application d'un droit de la concurrence». Il aurait pour objectif d'aider les petites entreprises à atteindre leur «échelle d'efficacité minimale». Si, dans certains pays, il est clair qu'il n'y a aucun monopole, la brusque mondialisation n'a pas permis aux structures manufacturières de faire face à la concurrence d'Extrême-Orient.

Ce groupe recommande :

- Établir une carte du secteur du textile et de l'habillement dans la région euro-méditerranéenne afin d'avoir un panorama d'ensemble du secteur ;
- Créer un réseau de coopération industrielle pour élargir le Forum de la mode mis en place par le Groupe de Haut Niveau sur le textile et l'habillement;
- Envisager et élaborer un « dispositif pour la concurrence » permettant de mettre à niveau les petites entreprises en matière de droit de la concurrence et d'aider ces dernières à atteindre leur «échelle d'efficacité minimale ».

#### **II - PROTEGER LA PROPRIETE INTELLECTUELLE ET LUTTER CONTRE LA CONTREFAÇON**

Protéger la propriété intellectuelle et mener une lutte anti-contrefaçon est fondamental pour le secteur du textile et de l'habillement tant l'enjeu économique et social qu'il représente est important ; En effet, dans ce secteur, la création, l'innovation, l'immatériel et la défense de la propriété intellectuelle sont des leviers particulièrement importants de différenciation face à la concurrence internationale pour ces industries intensives en main d'œuvre. C'est pourquoi une protection efficace des dessins et modèles est un enjeu considérable. Le secteur du textile et de l'habillement est confronté à des difficultés qui lui sont propres :

- à la contrefaçon des marques et des marques commerciales s'ajoute celui des dessins et des modèles;
- la concurrence étrangère accrue notamment en provenance des pays à faibles coûts de main d'œuvre;
- la diversité des produits ainsi que leur renouvellement de plus en plus fréquent (4 mini collections en moyenne par saison).

Ces éléments ci-dessus répertoriés soulèvent difficultés particulières pour les petites et moyennes entreprises du secteur. Ils sont autant d'arguments justifiant pleinement les campagnes de sensibilisation et d'information des entreprises, des consommateurs et de la justice sur les risques économiques liés à la contrefaçon et au piratage ainsi que les mécanismes de lutte disponibles. La contrefaçon est une pratique de concurrence déloyale qui nuit non seulement aux entrepreneurs mais aussi à la santé des consommateurs qui de plus en plus sont exposés à de forts risques et aux fraudes.

Ainsi les recommandations de ce groupe en synergie avec le groupe de travail « coopération industrielle » proposent les actions suivantes :

- Elaboration d'un guide édité dans plusieurs langues sur les droits de propriété intellectuelle ;
- Conduire des actions de formation sur des publics ciblés.

### **III – ENCOURAGER LA RESPONSABILITE SOCIALE DE L’ENTREPRISE ET LES ASPECTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX**

La responsabilité sociale et les clauses environnementales constituent deux facteurs importants qui stimulent la compétitivité et améliorent la qualité de la production. Des expériences comme le label écologique conviennent particulièrement au secteur textile et devraient être encouragées. Il est également important d’aider les entreprises européennes ainsi que celles de la région méditerranéenne à se consacrer aux questions environnementales et aux clauses sociales qui peuvent, le cas échéant, accroître la valeur ajoutée de leurs produits.

Les recommandations sont ainsi les suivantes :

- Promouvoir le label écologique européen, en incitant les entreprises à vendre des biens et des services plus respectueux de l’environnement et permettant aux consommateurs européens de les identifier aisément par le logo «fleur».
- Promouvoir les expériences positives telles que la station d’épuration mise en place à Baciacavallo (Italie) et la diffusion des meilleures pratiques (Programme pour l’environnement SMAP, Programme d’actions prioritaires à court et moyen terme pour l’environnement).
- Étudier l’impact du règlement REACH sur la région méditerranéenne.

### **IV - PROMOUVOIR LE RAPPROCHEMENT NORMATIF ET FAVORISER L’ACCES AU FINANCEMENT DES ENTREPRISES**

Les entreprises du secteur du textile et de l’habillement ne répondent généralement pas aux conditions fixées par les instruments de financement existants car elles n’affichent pas une croissance rapide et ne sont pas non plus des entreprises nouvellement créées.

Les recommandations suivantes pourraient être mises en place:

- Évaluer les instruments de financement existants pour les PME dans la région euro-méditerranéenne et obtenir des informations précises sur les instruments qui fonctionnent déjà afin de cibler les actions nécessaires et répondre aux besoins spécifiques du secteur du textile et de l’habillement ;
- lutter contre l’image trop négative d’un secteur en déclin véhiculée à tort et qui lui est économiquement nuisible. Il faut lui redonner son image dynamique à travers notamment une large publication de brochures sur les meilleures pratiques ;
- Sensibiliser les PME en les informant et en leur donnant des conseils concrets sur les critères d’évaluation (élaboration d’un guide pratique); les guides existants dans le secteur du textile et de l’habillement et les solutions répondant aux meilleures pratiques doivent être pris en compte.
- Encourager les investissements par la création d’une institution ou d’une agence régionale qui pourrait notamment agir au niveau de la promotion de l’image de toute la région.

### **I - Une réflexion préalable sur l'optimisation de la chaîne de valeur**

Avant le démantèlement de l'AMF, la zone méditerranéenne offrait un compromis coût/proximité intéressant pour l'industrie textile des pays européens. Mais face aux difficultés que traversent les deux rives de la méditerranée, une optimisation de la chaîne de valeur favorisant la complémentarité, la qualité et la réactivité, permettrait aux entreprises des deux rives d'améliorer leur compétitivité et de sauvegarder une partie de leurs activités et leurs salariés.

Il est proposé de dresser un état de lieu qui permet, pour les différentes branches de la filière textile et habillement, de mieux cerner la chaîne de valeur des pays méditerranéens, et d'identifier les segments les plus compétitifs, afin de pouvoir disposer d'éléments permettant d'assurer des synergies. Une réflexion pourrait être développée sur l'examen d'éventuels mécanismes de soutien de projets d'investissements.

### **II - Le nécessaire développement de la co-traitance**

Le passage de la sous-traitance de confection à la co-traitance demeure un enjeu important pour la filière en Europe et dans les pays méditerranéens face à des donneurs d'ordre recherchant de plus en plus une offre globale. Cette transition nécessite pour le co-traitant l'acquisition de compétences en matière d'approvisionnement, et de connaissance des marchés en général.

Un tel développement passe par la mise en place d'une coopération industrielle (réflexion sur la gestion des flux, les plates-formes d'approvisionnement, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication), complétée par un appui en matière de formation.

### **III - Promotion de l'utilisation des technologies de l'information dans le Textile/Habillement**

L'utilisation de la technologie et l'encouragement de l'innovation sont essentiels pour le secteur textile/habillement au sein de la zone EuroMed. Les exigences des clients s'orientent notamment vers des produits finis, individualisés avec des courts délais de livraison.

Aussi, il conviendrait de développer une coopération visant à soutenir l'innovation et appuyer l'utilisation des nouvelles technologies dans la création et la mode (personnalisation des produits fabriqués en série, conception virtuelle, création de prototypes, etc.).

Par ailleurs, la réactivité de l'entreprise, la créativité et la maîtrise de la production nécessitent l'utilisation des technologies de l'information dont le coût est généralement au dessus des moyens des entreprises, notamment dans la conjoncture actuelle.

Aussi, il est proposé d'identifier et de soutenir des projets visant à faciliter l'accessibilité des entreprises des secteurs du textile et de l'habillement aux nouvelles technologies de l'information et leurs modalités de soutien. L'objectif est d'optimiser et d'améliorer le processus, ainsi que le coût et la durée afférents aux échanges de données nécessaires. La réflexion doit tenir compte des contraintes inhérentes à l'installation de hardware et de software (40% du coût des solutions informatiques), ainsi que des prestations de conseil, et de formation afférents à la mise en place aux solutions informatiques.

### **IV - Respect des règles de l'éthique et de l'aspect social**

La sensibilisation des consommateurs au respect par les entreprises des droits fondamentaux définis par les institutions internationales comme l'OIT, est susceptible de promouvoir les droits de l'homme. Elle contribue également à améliorer l'environnement compétitif pour les entreprises de la zone euro-méditerranéenne. Il conviendrait d'examiner, sur la base du volontariat, les modalités d'incitation des fabricants et distributeurs à adopter un étiquetage de leurs produits donnant une information sur le respect des droits fondamentaux du travail. Cet étiquetage devrait être développé à l'ensemble de la zone euro-méditerranéenne. Il contribuera également à définir une identité pour le produit textile « made in EuroMed ».

Ce groupe a concentré son travail sur les axes de coopération envisageable entre les pays de l'UE et Méditerranéens et sur la nécessité d'identifier des besoins et intérêts communs plutôt que sur des questions d'intérêt national/local. Néanmoins, les bonnes pratiques nationales/régionales et les « success stories » devraient être communiquées et l'information qui en découle échangée entre les pays Méditerranéens et de l'UE.

### **I - IDENTIFIER LES BESOINS ET DES MOYENS EN FORMATION**

Dans le domaine de l'éducation et formation la connaissance des moyens mis à disposition, les procédures à suivre, la communication des résultats afin d'en assurer la pérennité ont été jugées comme essentielles. En effet, disposer d'un état de la situation de la formation permettrait de détecter les besoins réel et communs en matière de formation T/H pour les pays de l'espace EuroMed et de formuler ainsi des propositions concrètes telles que l'élaboration d'une carte de la formation professionnelle en T/H pour les pays EuroMed.

La formation aussi bien des ouvriers que des entrepreneurs a été considérée comme cruciale vu l'importance de la connaissance des marchés et des techniques de gestion.

### **II - PROPOSITIONS D' ACTIONS : CONCLUSIONS**

- Réaliser une enquête sur les besoins actuels et futurs en matière de formation de cette industrie dans l'espace EuroMed.
- Echanger des Savoir-faire et des bonnes pratiques, s'informer sur les projets de coopérations en cours dans le domaine de la formation pour les ouvriers du T/H ;
- Rendre disponible via site d'Internet Europa l'information sur les projets existants, et les bonnes pratiques dans les pays EuroMed ;
- Mettre en place une plate-forme de réseaux (portail de l'internet sur les bonnes pratiques et les réseaux relatifs aux sources de la connaissance tel que le commerce, le marketing et la production) y compris une base de données d'experts avec des connaissances spécialisées ;
- Inciter les patrons à investir dans la formation de leurs employés ;
- Développer les échanges des formateurs ainsi que des sujets d'étude (surtout entre les pays méditerranéens) ;
- Réfléchir sur des projets possibles et les besoins futurs en formation, et dans ce cadre élaborer des projets communs (UE-Med, Med-Med).

Le groupe de travail "Recherche et développement technologique" (R&D) a mené une enquête sur les activités de R&D dans le secteur du textile et de l'habillement dans les pays participants. Cette enquête a permis de recueillir des informations utiles sur les activités et les acteurs clés de la R&D dans ces pays et, de proposer des suggestions pour le renforcement de la coopération dans ce domaine spécifique entre les pays EUROMED.

Il a été convenu que les plus importants projets qui seraient proposés par le groupe de travail à ce stade ne devraient pas être des projets liés à la recherche elle-même mais plutôt des projets ou des actions susceptibles de contribuer à l'amélioration de la mise en réseau et de la coopération entre les acteurs de la R&D dans la région EUROMED. Les projets de recherche potentiels devraient être le fruit de ces actions destinées à renforcer les connaissances communes et la mise en réseau.

Il a également été décidé d'envisager l'organisation de manifestations spécifiques visant à réunir les chercheurs et les responsables de gestion de la recherche afin qu'ils puissent se rencontrer et échanger des idées sur d'éventuels projets.

Sur la base des deux considérations susmentionnées, des idées d'actions concrètes ont été suggérées:

1. Mise au point d'un site Web (plate-forme collaborative) qui fonctionnerait comme une plate-forme commune pour le partage et l'échange d'informations entre partenaires et comme un outil efficace pour soutenir les travaux sur le développement des projets de recherche (de l'idée à la proposition de projet) et étayer le transfert de technologie, notamment en réunissant les offres et les demandes technologiques disponibles au sein des institutions de la région EUROMED.
2. Organisation d'une conférence EUROMED sur les thèmes liés à la recherche dans le domaine du textile et de l'habillement, qui soit axée sur les thèmes de recherche pertinents mis en lumière dans l'enquête menée par le groupe de travail sur la R&D. La conférence pourrait se tenir en dehors de Bruxelles, à savoir dans certains des pays Med. L'Égypte pourrait être considérée comme une option intéressante en tant que pays d'accueil.
3. La mise à jour des informations recueillies lors de l'enquête a été jugée importante et il a été suggéré d'utiliser à cette fin le site Web proposé.
4. Étant donné que le site Web pourrait être utilisé à la fois pour les domaines de la R&D et de l'innovation, il a été convenu de combiner les actions proposées avec le groupe "Innovation et transfert de technologie".

Le groupe de travail “Innovation et transfert de technologie” a mis l’accent sur l’échange de savoir-faire et le transfert de technologie de l’UE vers les pays méditerranéens.

Le groupe a convenu que le transfert de savoir-faire et de technologie, l’innovation technologique et non technologique, la mise en place de services d’information et de télécommunications modernes et fiables et surtout, la coopération dans ces domaines favoriseraient la compétitivité des entreprises du textile et de l’habillement, en particulier dans les pays méditerranéens.

Le groupe a déterminé quatre volets d’action qui ont été examinés lors des réunions du groupe:

- Transfert de savoir-faire et de technologie.
- Bonnes pratiques et expériences positives.
- Technologies de l’information et de la communication.
- Projets de coopération.

À partir de ces quatre volets, le groupe a identifié trois actions à mettre en œuvre, certaines de façon conjointe avec les autres groupes de travail:

1. Transfert de technologie aux pays méditerranéens permettant une bonne gestion des ressources d’énergie et d’eau et, ainsi, le développement du secteur du finissage des tissus. L’objectif est de limiter les importations de tissus finis vers les pays méditerranéens, d’améliorer leurs propres structures pour le finissage des tissus et de développer le secteur de l’habillement.
2. Site Internet sectoriel pour une meilleure mise en réseau euro-méditerranéenne avec accès aux informations et bases de données (résultats de recherche, centres de recherche et chercheurs, informations sur les bonnes pratiques innovantes, transfert de savoir-faire, technologies existantes pour les transferts de technologies, etc.). L’objectif est d’améliorer la mise en réseau et la coopération dans la zone euro-méditerranéenne.
3. Formation de travailleurs et séminaires. Le programme de formation pourrait être axé sur quelques thèmes comme l’approvisionnement et la logistique, et proposer des séminaires sur l’utilisation des nouvelles technologies afin de promouvoir l’innovation et le développement technologique entre entreprises et de favoriser le transfert de technologie.

### III. PROPOSITIONS D' ACTIONS - TABLEAU

<i>Domaine</i>	<i>Proposition d'action/de projet</i>	<i>Résultats escomptés</i>	<i>Durée/ calendrier</i>	<i>Budget</i>	<i>Financement Public et/ou privé</i>	<i>Proposé par le(s) groupe(s) de travail</i>
<i>Éducation et formation</i>	<p><b>Projet «Cité de la mode» – Concept de développement de la mode euro-méditerranéenne: programmes de formation de jeunes stylistes dans les pays Euro-Med</b>, la formation étant suivie de la présentation de leurs collections lors de salons dans le secteur du textile, de défilés de mode, etc.; formation pendant l'été/université d'été.</p> <p><i>(voir les détails en annexe)</i></p>	<p>Formation spécifique à mettre en place dans le secteur textile/habillement dans les pays méditerranéens, à l'intention des stylistes et créateurs de mode</p> <p>Jeunes stylistes bien formés</p>	Programme de formation d'une durée d'un mois	90 000 euros par styliste	public/privé	<i>Coopération industrielle + éducation et formation</i>
	<p><b>Formation de formateurs, de travailleurs et d'employeurs</b> afin d'accroître le niveau de qualification et de mieux faire connaître les textiles intelligents, les textiles techniques, les nouvelles technologies et les nouveaux équipements.</p> <p><i>(voir les détails en annexe)</i></p>	Accroissement du nombre de travailleurs informés et mieux qualifiés	Module de formation d'une semaine  projet d'une durée de 36 mois	60 000 euros	public/privé	<i>Éducation et formation + innovation et transfert de technologie</i>
	<p><b>Création d'une base de données spécifique de formateurs qualifiés/centres de formation par pays:</b> base de données spécifique de formateurs qualifiés par pays;</p>	Faire le lien entre les formateurs et les stagiaires et répondre aux besoins de formation de ces derniers en leur fournissant des	36 mois	50 000 euros pour la base de données	public/privé	<i>Éducation et formation</i>

	<p>centres de formation et autres structures dans le pays dispensant une formation spécifique adaptée aux besoins des entreprises du textile et de l'habillement.</p> <p>Ce projet pourrait être développé et poursuivi au moyen de centres de rapprochement entre l'offre et la demande afin que les besoins en formation soient couverts par les programmes de formation existants et que les formateurs qualifiés dispensent les formations demandées. De tels centres pourraient recruter un formateur d'un des pays UE-Med figurant dans la base de données et organiser les formations dans le centre partenaire. Ces centres feraient ainsi le lien entre formateurs et stagiaires.</p> <p><i>(voir les détails en annexe)</i></p>	<p>formateurs qualifiés et des formations.</p>				
<b><i>Droits de propriété intellectuelle</i></b>	<p><b>Actions de sensibilisation en matière de DPI:</b> assurer des formations et organiser des actions de sensibilisation sur les DPI dans les pays Euro-Med.</p> <p><b>Un guide pratique</b> pourrait être publié sur la façon de lutter contre la contrefaçon et de sensibiliser les entreprises du secteur du textile et de l'habillement aux DPI; il pourrait inclure une analyse comparative des</p>	<p>Mettre en place des stratégies de protection de la propriété intellectuelle</p> <p>Contribuer au développement économique des entreprises créatrices</p> <p>Renforcer le système de protection des DPI et sensibiliser les PME à cette question</p>	2007-2009	<p>Actions: 50 000 euros par pays</p> <p>guide: 50 000 euros</p>	public	<i>Coopération industrielle + éducation et formation + compétitivité</i>

	<p>législations et procédures juridiques des pays européens et méditerranéens, et mettre en évidence les meilleures pratiques dans le domaine de la lutte contre la contrefaçon.</p> <p><i>(voir les détails en annexe)</i></p>	Fournir aux entreprises de la zone Euro-Med des informations sur les aspects sectoriels des droits de propriété intellectuelle				
<b>Coopération industrielle</b>	<p><b>Projet EMEDTEXNET:</b> développer des partenariats entre les entreprises sous forme de tutorat.</p> <p><i>(voir les détails en annexe)</i></p>	Former des partenariats entre des entreprises du Nord et du Sud afin de répondre à des besoins spécifiques	18 et 24 mois	65 000 à 80 000 euros par partenariat	Cofinancement national et participation d'entreprises	<i>Coopération industrielle</i>
	<p><b>Projet «Cité de la mode» – Concept de développement de la mode euro-méditerranéenne: accroître la co-traitance</b></p> <p>Vingt rapprochements d'entreprises du Nord et du Sud de la Méditerranée dans le but de lancer des projets de coopération et de favoriser l'échange de bonnes pratiques (accroître la co-traitance).</p> <p><i>(voir les détails en annexe)</i></p>	Faciliter les réunions et les échanges entre les professionnels et les entreprises des pays euro-méditerranéens en vue d'une co-traitance	Environ 18 mois	60 000 euros	public/privé	<i>Coopération industrielle</i>
<b>Recherche &amp; développement</b>	<p><b>Site internet sectoriel pour une meilleure mise en réseau UE-Med dans la recherche et l'innovation,</b> avec accès aux informations et bases de données (résultats de recherche, base de données de centres de recherche et de chercheurs, informations sur les bonnes pratiques innovantes,</p>	<p>Promouvoir le partage des connaissances, améliorer la constitution de réseaux et la coopération dans la zone Euro-Med</p> <p>Diffuser au grand public les informations publiques pertinentes</p>	2007-2009	<u>Création du site:</u> 20 000 euros; + autres coûts connexes (prestataire de services, enregistrement du domaine, chargement des	public/privé	<i>R&amp;D + innovation et transfert de technologie + compétitivité</i>

	<p>transfert de connaissances, technologies existantes pour les transferts de technologie, etc.); <b>bulletin d'information</b> sur l'innovation et les meilleures pratiques dans le secteur du textile et de l'habillement afin de fournir des informations actualisées aux utilisateurs finals.</p> <p>Cet outil pourrait également servir d'instrument de soutien pour la constitution de réseaux dans la région Euro-Med.</p> <p><i>(voir les détails en annexe)</i></p>	<p>Échange d'informations privées entre partenaires ou groupes</p>		<p>informations) <u>Bulletin d'information</u> 20 000 euros/an</p>		
	<p><b>Conférence annuelle sur la recherche et l'innovation liées au textile et à l'habillement dans la région Euro-Med,</b> avec les objectifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- diffuser les recherches en cours dans les institutions Euro-Med;</li> <li>- promouvoir les contacts directs entre chercheurs et organismes de recherche;</li> <li>- diffuser les innovations des organismes Euro-Med qui sont immédiatement commercialisables;</li> <li>- promouvoir les processus de transfert de technologie.</li> </ul> <p><i>(voir les détails en annexe)</i></p>	<p>Promouvoir l'échange d'expérience et l'information sur la recherche et accroître le transfert de technologie</p>	<p>Manifestation de deux jours en 2007 dans un pays méditerranéen</p>	<p>À développer si le soutien communautaire est confirmé</p>	<p>public/privé</p>	<p>R&amp;D</p>

<i>Innovation et transfert de technologie</i>	<b>MOD'TECH EUROMED.NET</b> Procurer aux entreprises du textile et de l'habillement les logiciels et instruments logistiques nécessaires pour développer un réseau.  <i>(voir les détails en annexe)</i>	Développer les activités par la participation à des réseaux de fournisseurs et clients	12 à 18 mois par pays, en fonction des spécificités nationales	210 000 euros	public/privé	<i>Coopération industrielle</i>
<i>Création de réseaux/ bases de données/ informations</i>	Projet « Cité de la mode » – Concept de développement de la mode euro-méditerranéenne: <b>Observatoire sectoriel sous le portail <a href="http://www.citemedmode.com">www.citemedmode.com</a></b> pour recueillir l'information (économique, technologique, commerciale, juridique, etc.) et la diffuser ; création d'un bureau virtuel des tendances pour le portail internet.  <i>(voir les détails en annexe)</i>	Fournir des informations de nature sectorielle aux professionnels et aux entreprises de la région Euro-Med	2007	50 000 euros	public/privé	<i>Coopération industrielle</i>
	<b>Réseau Euro-Med d'agences d'aide à l'investissement dans le secteur du textile et de l'habillement.</b>  L'idée est de tirer parti du réseau créé par le projet ANIMA et éventuellement de recommander qu'une étude ou une section spécifique sur les investissements directs étrangers dans le secteur du textile et de l'habillement soit incluse parmi les activités de l'équipe ANIMA au cours de	Encourager les investissements dans la région méditerranéenne	2007-2008	ANIMA sera prolongé d'un an et un nouvel appel de propositions sera lancé en ce qui concerne la promotion des investissements	UE	<i>Compétitivité</i>

	l'année pendant laquelle le projet sera prolongé.					
	<p><b>Grappes de distribution dans le secteur du textile et du vêtement dans les pays Euro-Med:</b> 1) identification de la chaîne de distribution et collecte de données sur les grappes existantes, et 2) lancement des activités destinées à développer les exportations des entreprises participantes.</p> <p>Ce projet a pour objectif d'ouvrir de nouveaux marchés pour les parties prenantes dans le secteur du textile et du vêtement en établissant des grappes de distribution dans la zone euro-méditerranéenne et de contribuer également à instaurer un climat de confiance et une communication ouverte entre les parties prenantes du secteur ouvrant la voie à une coopération accrue dans d'autres domaines.</p> <p><i>(voir les détails en annexe)</i></p>	Aider les entreprises du secteur de T/H à accéder des marchés existants et à conquérir de nouveaux marchés à l'exportation et renforcer la capacité des entreprises	2007-2008	à développer	public/privé	<i>Compétitivité</i>
	<p><b>Extension du Forum de la mode aux partenaires méditerranéens</b></p> <p>Il est proposé de faire participer des représentants de l'industrie de la mode méditerranéenne au Forum de la mode créé par les membres du groupe de haut niveau «Textile et habillement».</p>	Dans son rapport de 2004, le groupe de haut niveau a attaché une grande importance à l'achèvement rapide de la zone Pan-Euro-Med, qui fournira le fondement essentiel pour libérer le potentiel de coopération et de mise en réseau du secteur du			privé	<i>Compétitivité</i>

	<p>Cette task-force devra appuyer la mise en œuvre d'initiatives de coopération et fournir des informations utiles sur les tendances et les chiffres de l'industrie de la mode, afin d'accroître l'échange d'informations entre producteurs et détaillants.</p>	<p>textile dans cette région, et développer ultérieurement l'innovation en matière de procédés et de produits dans les domaines technologiques et non technologiques (créativité et mode).</p> <p>En principe, le Forum de la mode est ouvert aux pays méditerranéens et la participation aux réunions est gratuite. Seuls les frais de voyage sont à la charge des participants.</p>				
--	---	---	--	--	--	--

## **IV. CONCLUSIONS**

### **L'avenir de l'industrie du textile et de l'habillement dans la région Euro-Med**

La fin des contingents en janvier 2005 a entraîné une hausse progressive, vers l'UE et d'autres pays voisins, des importations en provenance des pays asiatiques, en particulier de la Chine. Face à une concurrence grandissante des pays tiers, la réalisation de la zone euro-méditerranéenne d'ici à 2010 et les répercussions des changements structurels prennent de l'importance pour les deux côtés du bassin méditerranéen. Leurs liens commerciaux et industriels se resserrent encore davantage, ce qui justifie d'autant plus l'établissement de relations privilégiées et une meilleure prise en considération des aspects essentiels de la coopération mutuelle.

Le secteur du textile et de l'habillement dans la région euro-méditerranéenne bénéficie de plusieurs atouts en termes de compétitivité et offre de nombreuses opportunités à tous les États membres de l'UE ainsi qu'aux partenaires méditerranéens. La région euro-méditerranéenne doit donc affronter la concurrence en formant un bloc de pays uni, solide et compétitif.

La proximité géographique des pays du Sud de la Méditerranée vis-à-vis de l'UE ainsi que le caractère primordial de la logistique dans les activités d'aujourd'hui fournissent à la région un avantage évident pour la mise en place de stratégies de coopération entre entreprises. La priorité doit être donnée à la création de synergies entre opérateurs des deux rives de la Méditerranée et à l'instauration de partenariats. Les rapports de sous-traitance devront inévitablement se transformer progressivement en rapports de co-traitance et de co-production afin de conserver et de renforcer les avantages compétitifs de la région.

C'est aux entreprises qu'il revient en premier lieu de s'adapter à ces nouveaux défis. Les autorités publiques doivent quant à elles jouer un rôle clé en mettant en place des conditions-cadres favorables dans lesquelles le secteur pourrait se développer et exploiter au mieux son potentiel de compétitivité sur le plan interne et international, le tout sur une base d'égalité. Les autorités publiques doivent contribuer à :

- promouvoir la R&D et l'innovation dans le secteur ainsi que le développement de textiles techniques pour permettre la fabrication de produits à plus forte valeur ajoutée;
- soutenir l'amélioration des qualifications professionnelles, des programmes de formation et des compétences des travailleurs dans l'industrie du textile et de l'habillement; accroître la qualité de l'emploi et l'égalité des chances; et intensifier la lutte contre la contrefaçon et les imitations frauduleuses;
- favoriser une mondialisation équitable dans le secteur du textile et de l'habillement, puisque les groupes les plus vulnérables, en particulier les femmes, et les pays en développement, où une part importante de l'emploi dépend de l'industrie du textile et de l'habillement, risquent d'être sérieusement touchés.

Il est indubitable que la coopération dans le domaine de la R&D et de l'innovation doit être fondée sur une culture de mise en réseau et surtout sur de bonnes connaissances communes parmi les acteurs concernés. On peut considérer que le monde de la recherche est bien informé des besoins de l'industrie et de ses stratégies de développement, compte tenu de la quantité considérable d'informations qui existent déjà.

Toute stratégie de coopération est vouée à l'échec si le monde de la recherche ne parvient pas à établir un cadre durable et continu de contacts et n'améliore pas l'échange de connaissances entre la recherche et les organisations innovantes et s'il ne réussit pas à identifier les domaines d'intérêt permettant le lancement de stratégies et de projets de recherche communs au sein de la région euro-méditerranéenne. Il est clair que les premières étapes dans la création de cet environnement de coopération favorable ont été franchies au sein de ce dialogue, qui a encouragé une réflexion commune sur les thèmes de recherche.

De plus, tous les acteurs clés, y compris les organisations et les experts concernés, doivent interagir de façon à parvenir à une véritable approche ascendante. Les futurs travaux dans le domaine de la R&D et de l'innovation doivent tendre à faciliter les rencontres et le partage des expériences et idées de collaboration entre les acteurs clés.

L'innovation technologique est un autre facteur clé de la compétitivité du secteur. Pour les secteurs industriels traditionnels, et en particulier pour le secteur du textile et de l'habillement, l'avenir repose sur un développement accru des activités innovantes pour tout ce qui concerne la conception, la qualité et la spécialisation, afin d'apporter une valeur ajoutée à des produits susceptibles d'être compétitifs au niveau international. Le transfert de technologie entre les pays de la région pourrait se révéler essentiel à cet égard.

L'intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour développer la chaîne d'approvisionnement, échanger des informations, créer des réseaux virtuels, gérer des lots plus petits ou réduire les délais de livraison, est très importante pour l'amélioration de la compétitivité de l'industrie. Les PME doivent également tirer parti du commerce électronique entre entreprises pour partager leurs activités fragmentées et rechercher des fournisseurs et des marchés dans le monde entier.

En outre, les entreprises du textile et de l'habillement doivent revoir leurs stratégies commerciales. Aujourd'hui, la compétitivité par les prix n'est plus une bonne stratégie. La seule façon de conserver la production au sein de l'Europe et de la région euro-méditerranéenne est de se concentrer sur des activités créatrices de valeur ajoutée. Pour parvenir à cet objectif, il existe deux axes stratégiques vers lesquels il faut s'orienter:

- *Conception et image*: encourager la formation et favoriser l'interaction et la collaboration entre les concepteurs et les fabricants d'une part et les entreprises de l'autre.
- *Recherche, développement et innovation*: le secteur doit poursuivre ses investissements dans les activités de recherche et d'innovation pour obtenir de nouveaux textiles intelligents et de nouvelles méthodes de transformation plus efficace, qui permettraient de commercialiser des produits créatifs à des prix compétitifs.

Les entreprises du textile et de l'habillement doivent également prendre en considération les aspects suivants:

- les besoins potentiels du marché;
- les possibilités offertes par la technologie des procédés (matières premières et textiles);
- la coopération pour pouvoir accéder aux informations et aux connaissances;
- l'accès aux procédés et technologies de la communication existants.

Enfin, la réalisation de la zone euro-méditerranéenne suppose la suppression des entraves à la libre circulation des marchandises et la limitation des distorsions de concurrence, et la création en parallèle d'un environnement favorable à l'innovation et aux investissements. Dans ce contexte, la protection de la propriété intellectuelle et la lutte contre la contrefaçon sont des éléments indispensables à la réussite de la zone d'échanges euro-méditerranéenne. La protection des droits de propriété intellectuelle est importante non seulement pour encourager l'innovation et la créativité de l'industrie mais également pour améliorer la compétitivité et conserver les emplois au sein de l'industrie.

### **Le dialogue euro-méditerranéen sur l'avenir du textile et de l'habillement**

L'objectif du dialogue euro-méditerranéen sur le textile a été d'envisager d'éventuelles stratégies industrielles communes dans le but d'accroître la compétitivité de l'industrie du textile et de l'habillement et d'exploiter au mieux les atouts de la zone d'échanges euro-méditerranéenne.

Les travaux répartis entre cinq groupes de travail, chacun traitant un domaine spécifique, ont été fructueux. Les groupes ont pu dégager des idées pour des projets de coopération qui pourraient profiter aux entreprises du textile et de l'habillement de la région Euro-Med, en particulier dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation, de la coopération entre entreprises et des aspects liés à la compétitivité (DPI, promotion des investissements, etc.).

Le dialogue euro-méditerranéen a favorisé la mise en réseau entre les membres des groupes et leurs organisations nationales et a créé une plate-forme pour l'échange d'informations sur les actions et les politiques mises en place en faveur de ce secteur industriel.

Il importe de noter que des résultats concrets ont pu être atteints dans ces groupes grâce à l'engagement de quelques membres, à savoir les co-présidents des groupes et plusieurs membres des groupes de travail.

Les propositions de projets des groupes de travail, telles qu'elles figurent dans le présent rapport, suggèrent des solutions pratiques pour mieux affronter la concurrence venue principalement d'Asie et améliorer la position compétitive des pays de la région Euro-Med. Certaines de ces propositions ne pourront toutefois être mises en œuvre que si des ressources financières et humaines suffisantes sont disponibles.

S'agissant de l'avenir, l'exercice entrepris au sein du présent dialogue doit bénéficier d'un nouvel élan et être modifié de façon à rendre le dialogue entre pays participants plus attrayant et constructif. L'on pourrait également envisager d'organiser des discussions sur des questions stratégiques ainsi que des conférences publiques ou des ateliers avec des experts dans le domaine. Les administrations publiques aux niveaux communautaire et national, les représentants de l'industrie et les experts doivent poursuivre leur échange d'expériences et les associations professionnelles et les représentants des partenaires sociaux doivent être encouragés à participer plus activement.

Le dialogue euro-méditerranéen sur le textile doit continuer à fournir une "plate-forme de discussion" permettant d'envisager les modalités d'une coopération fructueuse entre les pays de la région et d'analyser d'éventuelles stratégies industrielles communes.

Dans un avenir proche, il convient d'examiner si les projets proposés sont réalisables et s'ils peuvent être co-financés par des fonds publics aux niveaux communautaire et national et/ou par des investisseurs privés.

## **ANNEXE - PROPOSITIONS D' ACTIONS CONCRETES**